



EXERCICE DE LA COMPTABILITE EN INDEPENDANT

Par **showa**, le **18/02/2009** à **17:57**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir, comme olivier, si il est possible d'exercer la profession de comptable indépendant pour des professions libérales au régime des BNC, sachant que cette catégorie n'a pas obligation d'avoir un expert comptable.

LA QUESTION EST : peut on reprocher l'exercice illégal de la profession d'expert comptable (ordonnance 1945), à quelqu'un qui assure la comptabilité d'un professionnel qui n'a pas obligation d'avoir un expert comptable ?

Je pense que ça se défend...

Merci de vos réponses (experts comptables bienvenus !)

Laurent